

# J'ai une hépatite C : quel sera mon suivi ?

**Le site du Docteur Philippe Lai Cheung Kit**

Adresse du site : [www.docvadis.fr/philippe.laicheungkit](http://www.docvadis.fr/philippe.laicheungkit)



Validé par

le Comité Scientifique Hépatologie

**Actuellement, en France, bien que la prévalence de l'hépatite C ne soit pas précisément connue, on estime à près de 200 000 le nombre de personnes qui vivent avec le virus de l'hépatite C (VHC) et à 70 000 le nombre de ceux qui restent à dépister.**

## Qui seront mes interlocuteurs ?

Une fois le diagnostic de l'infection par le virus de l'hépatite C posé, vous serez pris en charge par un spécialiste (hépato-gastro-entérologue, infectiologue) qui établira un suivi médical en relation avec votre médecin traitant. Ce professionnel deviendra alors votre interlocuteur privilégié et vous accompagnera au cours de votre traitement.

Pour vous aider à mieux gérer votre maladie, votre médecin référent saura également vous orienter vers d'autres spécialistes (psychologues, nutritionnistes, endocrinologues, monde associatif, etc.) et vous guider dans les démarches administratives relatives à votre affection.

## Comment savoir si je peux bénéficier d'un traitement ?

Pour poser le diagnostic d'hépatite C chronique, votre médecin a effectué des tests sanguins, analysé l'importance des lésions de votre foie et évalué votre état de santé général. Ces résultats lui ont permis de déterminer l'impact du virus sur votre organisme et l'avancée de votre maladie.

Selon les informations apportées par ces examens, votre médecin établit un score de sévérité de la fibrose hépatique allant de 0 à 4, appelé score « METAVIR ».

Presque tous les malades peuvent aujourd'hui avoir accès à ces traitements, quelle que soit la sévérité des lésions hépatiques.

## **Quels médicaments sont utilisés ?**

Actuellement, le traitement de référence de l'hépatite C associe des médicaments antiviraux d'action directe (AAD), délivrés soit par une pharmacie appartenant à un hôpital, soit par une pharmacie de ville. Ces traitements sont à prendre par voie orale.

Un suivi mensuel du traitement, par prise de sang, est indispensable pour vérifier son efficacité et sa tolérance.

Cette thérapeutique, qui dure le plus souvent 8 à 12 semaines, est très efficace, et conduit à une guérison définitive dans la quasi-totalité des cas. Elle est en général bien tolérée et permet une vie normale sous traitement. La prise régulière et sans oubli du traitement est nécessaire à l'amélioration de votre état de santé.

## **Comment sera choisi mon traitement ?**

Parmi les examens demandés par votre médecin figure un génotypage. Cet examen spécialisé analyse la structure génétique du virus qui vous infecte et permet d'orienter le choix du traitement médicamenteux. En effet, il existe sept formes (appelées génotypes) du virus de l'hépatite C et chacune répond différemment aux traitements.

En France, les génotypes les plus courants sont les 1, 2, 3 et 4.

Selon votre génotype, le médecin choisira donc la stratégie la mieux adaptée et vous guidera dans la mise en place du traitement.

## **Mon traitement aura-t-il des effets indésirables ?**

Ceci peut arriver, mais ils sont généralement rares et peu sévères. Il est possible que vous ayez des maux de tête ou la survenue d'une fatigue. Ces symptômes s'atténueront progressivement.

Une diminution du nombre de globules rouges est relativement fréquente avec l'un des traitements. Votre médecin vous l'expliquera. Cet effet est réversible le plus souvent en diminuant la posologie du médicament.

## **Mes soins seront-ils pris en charge par la Sécurité Sociale ?**

L'hépatite C chronique est une Affection Longue Durée (ALD) qui fait l'objet d'une prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie à condition qu'il existe un projet de traitement. C'est votre médecin référent qui effectuera les démarches administratives relatives à cette exonération totale de vos frais de santé et qui enverra à l'Assurance Maladie les documents nécessaires.

Dans ce contexte, vous n'aurez rien à payer pour l'ensemble de vos soins, y compris les soins d'accompagnement. Vos prescriptions médicales seront rédigées sur des ordonnances dites « bizones » spécifiques des ALD et votre nouveau statut sera intégré directement à votre carte vitale.

## **Quelle conduite tenir vis-à-vis de ma consommation d'alcool ?**

La prise en charge de l'hépatite C avec ou sans traitement médicamenteux ne peut se faire que si vous vous engagez à cesser toute consommation d'alcool quand cette consommation est excessive.

La consommation excessive d'alcool (plus de 4 verres de vin ou équivalent par jour chez les hommes et 2 pour les femmes) entraîne une accélération du processus de destruction des cellules du foie (fibrose) menant au stade le plus grave (cirrhose) et à ses complications, avec pour seule issue la greffe de foie, quand elle est possible. Le sevrage de l'alcool, pour les buveurs excessifs est donc indispensable à l'efficacité des soins. N'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Le traitement de l'hépatite C connaît aujourd'hui une véritable révolution et permet d'espérer guérir la majorité des malades, par des traitements courts et bien tolérés.